

COMMUNIQUE RELATIF AUX RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA COUVERTURE ET DE LA QUALITE DE SERVICE DU RESEAU DE L'OPERATEUR WATANIYA TELECOM ALGERIE AU TITRE DE LA TROISIEME ANNEE D'ACTIVITE

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications a procédé, en exécution des missions qui lui sont dévolues par la législation et la réglementation en vigueur, à l'évaluation de la couverture et de la qualité de service du réseau de la téléphonie mobile de type GSM de l'opérateur WATANIYA TELECOM ALGERIE au titre de sa troisième année d'activité.

Cette évaluation a porté, conformément aux prescriptions du cahier des charges de l'opérateur, sur 20 chefs lieu de Wilayas, 05 axes routiers, les zones industrielles, les aéroports ainsi que les liaisons qui les relient.

Il ressort de cette évaluation un taux de couverture et de qualité de service de 99,1% au niveau des chefs lieux de Wilayas et de 96,1% au niveau des axes routiers.

Ces résultats ont fait l'objet de l'adoption par le Conseil de l'ARPT, en date du 02 octobre 2007, de la décision **n°26/SP/PC/ARPT** qui peut être consultée sur son site Internet et par laquelle il a été constaté que l'opérateur WATANIYA TELECOM ALGERIE a satisfait à l'exécution de ses obligations réglementaires en matière de couverture et de qualité de service.